

RÉSIDENCE

2025-2026

APPEL À

CANDIDATURE

La Cour des Arts
C



APPEL À CANDIDATURE 2025

RÉSIDENTENCE DE CRÉATION

Quand la création contemporaine rejoint un métier d'art



©adagp - La Robe d'après-minuit, Franck Claudon, Résidence 2022
/ photographie ©Fabrice Combe



La Cour des Arts : la valorisation d'un savoir-faire

La Cour des Arts est une association qui a pour but de valoriser et soutenir la création dans le domaine des arts visuels et des métiers d'art. Elle propose ainsi tout au long de l'année des ateliers et stages de pratiques artistiques pour enfants, adolescents et adultes dans le domaine des arts plastiques et des métiers d'art. Elle a aussi une compétence dans le domaine de l'art-thérapie. Les intervenants qui assurent l'animation des ateliers sont tous artistes plasticiens professionnels. Elle dispose également de deux espaces d'expositions : «La Maison» 64m² pour des expositions d'art contemporain et une vitrine expérimentale dédiée à des installations d'artistes située sur la place de la cathédrale, «Le Point G». Les ateliers ont lieu dans le vieux quartier de Tulle appelé «Le Trech», dans une maison sur 4 niveaux datant du 16^e siècle. Cette maison historique appartient à la Ville de Tulle et est dédiée aux activités de La Cour des Arts. Elle abrite aussi le siège social de l'association Diffusion et renouveau du Point de Tulle.

le Point de Tulle

Le Point de Tulle se réalise sur un réseau de fil très fin, à mailles carrées de 1,8 à 2,5 mm, nouées comme le filet du pêcheur aux quatre angles, à l'aide d'une navette et d'un moule cylindrique servant à calibrer les mailles. Sont ensuite exécutés à l'aiguille des points de broderie : le grossier, le picot, la rosette, le respectueux, le point d'esprit, le cordonnet et le pénitent.

Elles sont une quarantaine de dentellières au sein de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle, qui apprennent la technique du Point de Tulle, dentelle à l'aiguille, et perpétuent avec talent ce savoir-faire exceptionnel et rare.

Dossier à envoyer à :
contact@lacourdesarts.org

Date limite :
15 septembre 2025

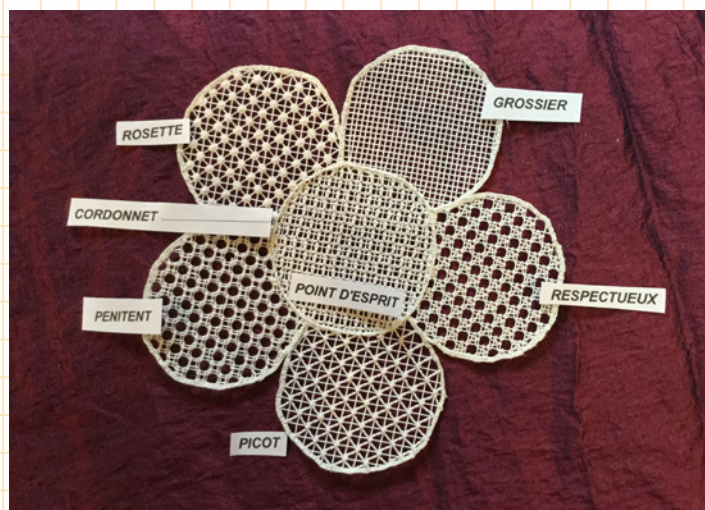
Conditions de Résidence

Le contexte

Le projet de l'association la Cour des Arts est de mettre en avant autant la création contemporaine que des savoirs faire traditionnels.

Le projet artistique

- Artiste francophone.
- Prendre en compte le territoire d'accueil par une lecture contemporaine du savoir-faire dentellier.
- Avoir des compétences dans l'utilisation de matériaux textiles. L'apprentissage de la technique du Point de Tulle par l'artiste n'est pas obligatoire, mais l'artiste devra s'imprégner de cette technique traditionnelle pour les créations proposées. Des rencontres avec les dentellières de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle seront organisées. Une visite des pièces anciennes de la



collection du Musée sera également proposée en début de résidence. Les créations pourront être réalisées par les dentellières et/ou l'artiste en prenant en compte les contraintes techniques du Point de Tulle (temps de réalisation notamment).

- Une convention sera établie entre La Cour des Arts, l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle et l'artiste.
- Questions à aborder : en utilisant comme medium le Point de Tulle, l'artiste devra interroger la notion de **Frontières** (séparation, limite, liaison, jonction)

Les lieux

- La Cour des Arts (2 rue des Portes Chanac à Tulle), une salle de La Cour des Arts sera mise à disposition de l'artiste.
- L'atelier de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle (2 place Émile Zola à Tulle).
- L'artiste sera hébergé-e chez l'habitant le temps de sa résidence.

Les dates

5 semaines entre novembre 2025 et juin 2026.

- > période 1 : 1 semaine
- > période 2 : 2 semaines
- > période 3 : 2 semaines

Les périodes seront déterminées en concertation entre l'artiste et l'association.

Restitution

- En fin de résidence, l'artiste présentera ses recherches et créations dans les espaces d'exposition de la Cour des Arts en septembre 2026 : « Le Point G », vitrine expérimentale dédiée à des installations d'artistes et « la Maison » dédiée aux recherches durant sa résidence et à la présentation des travaux antérieurs de l'artiste. Une installation dans l'environnement urbain pourra également compléter sa création.
- Une publication restituera sa résidence.

Médiation

Des actions de médiation pour découvrir le Point de Tulle et le travail du résident seront organisées en collaboration avec les 2 associations, la Cour des Arts et Diffusion et Renouveau du Point de Tulle. Les modalités d'intervention seront précisées avec le résident en fonction de la nature de son projet et de la longueur de son séjour.

La Bourse

- L'artiste reçoit une bourse de 2500€ pour ses créations et recherches.
- Pour les résidents français, l'affiliation à la sécurité sociale des artistes auteurs est obligatoire.
- Les frais de transport depuis son domicile jusqu'au lieu de la résidence seront pris en charge dans la limite de 4 A/R (plafond de 500€).
- Prise en charge des frais de matériel (plafond de 500€).

Frais à la charge du résident :

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements et transports durant la résidence, etc...).
- Les frais liés à l'achat de matériel, d'outils (qui dépasseraient le budget de 500€).
- Le résident devra souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée à la convention de résidence.

Dossier de candidature

- La lettre de candidature
- Un curriculum vitae
- Un dossier artistique soigné sur les créations antérieures
- Le projet de création durant la résidence et tout document permettant une explication supplémentaire du projet

Commission de sélection

- Diffusion et Renouveau du Point de Tulle
- La Cour des Arts
- Ville de Tulle
- D.R.A.C.
- Musée de Tulle
- Tulle Agglo



©adagp - La Robe d'après-minuit, Franck Claudon, Résidence 2022
/ photographie ©Fabrice Combe

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par mail **avant le 15 septembre 2025** à :

contact@lacourdesarts.org